

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d ^e —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation politique allemande : le ministère bavarois ; les socialistes majoritaires au pouvoir ; les attaques contre le chancelier. — A l'Assemblée de la Société des Nations. — Difficultés de l'offensive espagnole. — La défaite des Grecs.

Deux événements, susceptibles de répercussions politiques importantes, viennent de se produire en Allemagne : la diète de Munich a élu le comte Lerchenfeld président du Conseil bavarois, le groupe majoritaire de la social-démocratie a décidé de participer au gouvernement d'Empire.

La tâche primordiale de Lerchenfeld sera de réconcilier Munich avec Berlin. Von Kahr a dû abandonner le pouvoir précisément parce qu'il n'hésitait pas à envisager la séparation de la Bavière du Reich. Le nouveau président prétend être avant tout bavarois, tout en maintenant étroite la solidarité de son pays avec le reste de l'Allemagne.

Toutefois, il convient de noter que c'est le parti populaire qui a déterminé la désignation de von Lerchenfeld.

Or, ce parti populaire, dont les tendances sont nettement conservatrices et nationalistes comprend, comme leaders, les Hugo Stinnes, les Stresemann, les von Lersner, tous hommes opposés à l'exécution du Traité. Aujourd'hui même, ce sont les populistes qui mènent l'offensive contre le chancelier Wirth, suscitant une vive agitation à travers tout le pays.

De fait, M. Wirth voit se multiplier les attaques à son adresse. De nombreux indices révèlent le commencement d'une campagne sans merci. Ainsi, tandis que le populiste Stresemann, dans un ardent discours prononcé à Pforzheim, a accusé le chancelier de vouloir provoquer une scission en Bavière, la nationaliste *Tägliche Rundschau* écrit qu'un vif mécontentement règne contre M. Wirth, même parmi les représentants de son propre parti.

Cependant, le parti populiste ne néglige point le mouvement démocratique provoqué par l'assassinat d'Erzberger. Et, dissimulant pour l'heure son aspect monarchique, il se déclare favorable à un rapprochement avec les socialistes majoritaires.

Précisément, la social-démocratie majoritaire vient de tenir ses assises à Goerlitz et, parmi les décisions prises, la plus grosse de conséquences, de beaucoup, est celle de collaborer avec les populistes pour assumer la gestion des affaires impériales.

Populistes et majoritaires ne voient point leurs desseins : installer, à la place de M. Wirth, le président du Reichstag Loeb, tandis que Stresemann s'occuperait des Affaires Étrangères.

Reste à savoir maintenant si cette collaboration pourra se réaliser, puis vivre longtemps.

Les socialistes majoritaires posent des conditions à leur participation au pouvoir : les populistes peuvent-ils les accepter ?

La décision de Goerlitz répond officiellement à la préoccupation de défendre le régime républicain contre les entreprises de la réaction. Il est manifeste que, si un bloc républicain pouvait se constituer, composé des majoritaires, des populistes et du centre catholique, les adversaires du régime actuel en seraient probablement pour leurs frais.

Mais ce serait, sans doute, une erreur d'escompter, de la part de la coalition si elle prend le pouvoir, de meilleures dispositions en vue de l'exécution du Traité : Hier encore, M. Stresemann affichait sa volonté de se débarrasser de l'ultimatum des alliés.

La vérité, c'est que sous couleur de défense républicaine, on désire obtenir un allègement des charges.

La manœuvre, pour être habilement menée, doit être déjouée par les Alliés.

Décidément, la Société des Nations semble vouloir vivre et montrer son utilité.

Tandis que le Conseil poursuit ses délibérations relativement à la Haute-Silésie, l'Assemblée générale tient,

pour la seconde fois, ses séances plénières.

Depuis la première session, la situation morale de la Société s'est fortifiée : un prestige nouveau lui a été conféré par le geste des puissances alliées confiant à son Conseil la mission, combien délicate, de résoudre le problème haut-silézien. Le Conseil suprême songeait surtout à se libérer d'une tâche qui lui paraissait au-dessus de ses capacités. Mais, du même coup, les Alliés notifiaient à l'opinion publique universelle qu'ils voyaient dans la Société des Nations un sérieux organisme de paix.

Si le Conseil s'acquiesce convenablement de sa mission, la S. D. N. acquerra sa majorité politique.

En attendant que se dénoue la grave affaire, l'Assemblée plénière a pris quelques décisions à retenir. La plus importante est la constitution de la « Cour Permanente de Justice », le 3^e rouage de la Société, appelé à connaître de tous les différends, de caractère international, que soumettront les membres de l'Association. Pour fonctionner, cette Cour Permanente de Justice n'attend plus qu'on lui propose une affaire.

D'un autre côté, l'Assemblée a voté l'admission de l'Esthonie, de la Lettonie et de la Lithuanie. Le nombre des États adhérents à la Société est donc désormais de 51. La Hongrie avait sollicité son admission ; sa demande allait être favorablement accueillie, mais les événements des Comités occidentaux, auxquels le gouvernement de Budapest ne paraît pas absolument étranger, ont déterminé l'Assemblée à différer l'admission. Quant à l'Allemagne, elle souhaiterait bien être agréée dans l'espoir d'esquisser à nouveau de ses obligations ; on prêtait à plusieurs États adhérents l'intention de proposer son élection, mais jusqu'ici nulle tentative n'a été faite qui eût obligé les représentants de la France à s'élever contre une entrée prématurée du Reich.

Lors de sa présente session, l'Assemblée aura à se prononcer sur plusieurs différends soumis à son arbitrage.

Après quelques jours de répit, les Espagnols ont repris leur offensive, pour se donner de l'air dans la région de Nador.

Des combats furieux, acharnés, se sont engagés autour de cette position et les troupes du général Berenguer n'avaient que péniblement, les Rifains opposant une résistance farouche.

Les pertes paraissent sévères des deux côtés.

Dans le Proche-Orient, il se confirme que les troupes turques poursuivent leur avance ; elles ne seraient plus qu'à 30 km. d'Eski-Cheir, tandis que des colonnes volantes harcèleraient les derrières de l'armée grecque.

On s'explique qu'en présence de son nouvel échec, la Grèce souhaite voir intervenir maintenant l'arbitrage des Alliés ou de la Société des Nations !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La prochaine échéance pour l'Allemagne

C'est le 15 novembre qu'aura lieu le prochain paiement de l'Allemagne. Il est encore impossible d'en fixer le montant, parce qu'il est basé à raison de 26 0/0 sur le chiffre des exportations allemandes en mai, juin et juillet derniers. La somme qui sera alors versée offrira un intérêt évident de statistique, parce qu'elle permettra d'évaluer le montant de l'indemnité à recevoir en 1922.

Les Américains sur le Rhin
Le correspondant du *New-York Herald* à Washington confirme que l'on fait actuellement des préparatifs pour le rappel des troupes américaines du Rhin.

Ces troupes seront renvoyées aux États-Unis aussitôt après la ratification du traité germano-américain.

Pour le désarmement

M. Gompers a demandé aux organisations ouvrières d'Angleterre, de France, d'Italie et du Japon de se joindre à la démonstration mondiale en faveur du désarmement.

La durée du séjour de M. Briand aux États-Unis

Les journaux ont annoncé que M. Briand ne ferait en Amérique qu'un très bref séjour. Ces nouvelles n'ont aucun fondement, aucune modification n'ayant été apportée dans les intentions du chef du gouvernement français.

Signalons, d'autre part, que le port de Toulon va commencer immédiatement les travaux d'aménagement du croiseur cuirassé « Edgar-Quinet », qui servira à son bord M. Briand, M. Sarraut et son bord M. Briand, M. Sarraut et les plénipotentiaires se rendant à la Conférence de Washington. Les travaux d'aménagement devront être terminés dans trois semaines.

La question de Haute-Silésie

Les membres du Conseil de la Société des Nations ont décidé de demeurer à Genève après la clôture de la session, prévue pour la fin de cette semaine.

Ceci laisse supposer que le Conseil aura bientôt terminé ses travaux et qu'il s'apprête à faire connaître son avis.

Le désarmement de la Hongrie

Suivant les instructions de la commission interalliée de contrôle, des avions militaires hongrois ont été détruits en présence du capitaine italien Fabocci.

La défaite grecque

Une grande bataille serait engagée devant Eski-Cheir. Les Grecs essaieraient de résister devant cette ville.

D'autre part, le général Noureddin Pacha, commandant des troupes du front Nord, aurait reçu l'ordre de marcher sur Brousse. Le général Chalio Pacha aurait reçu l'ordre d'avancer sur Smyrne du front de Mouderes.

Smyrne se trouve à 80 kilomètres environ du point le plus proche de ce front.

Au pays des Soviets

D'après un communiqué de l'Agence télégraphique bolcheviste Rosta, les troupes rouges bolchevistes ont encerclé les villes de Grodnou, Nivolsk et Razdolnoie, dans la région de Vladivostok.

Un détachement de communistes a attaqué le port Impérial, situé près de Vladivostok, s'est emparé du croiseur *Lieutenant-Davidoff* et a fait prisonniers tous les employés du port.

700 locomotives pour la Russie

Suivant la « Lokal Anzeiger », un premier transport de locomotives est parti pour Pétrograd. Il s'agit d'une première livraison sur les 700 locomotives commandées à l'Allemagne par les soviets.

Va-t-on supprimer les timbres-poste ?

L'administration des P. T. T., étudiée en ce moment une machine à estampiller qui, si elle est adoptée, permettra, dans certains cas, de supprimer les timbres poste.

Employée dans les grandes maisons de commerce, la machine en question appose automatiquement un timbre spécial, à raison de 250 à la minute. Un compteur enregistre le nombre des cachets apposés et un agent des P. T. T., vient toucher la somme due.

L'administration des postes se montre très favorable à ce projet.

CHRONIQUE LOCALE

Militaires à exempter d'envoi à l'étranger

M. Louis Barthou, ministre de la guerre, vient de décider qu'en ce qui concerne l'envoi des militaires sur les théâtres d'opérations extérieures, les chefs de corps doivent excepter de ces envois :

1. Les hommes de troupe accomplissant la durée totale du service et ayant un ou plusieurs enfants.
2. Les militaires appartenant à une famille de cinq enfants et dont un frère a été tué à l'ennemi.
3. Ceux dont le père a été tué à l'ennemi ou est mort des suites de blessures ou maladie contractée au service, même si la mère est romariée.

Notre lycée de jeunes filles

Nous publions, d'autre part, une note relative à la rentrée des classes au lycée de jeunes filles de Cahors. Le simple bon sens nous oblige à demander comment sera assurée cette rentrée.

Cette demande a été également faite par notre excellent confrère Gau, dans la *Dépêche* de lundi.

« Depuis plusieurs jours déjà, écrit notre confrère, Mme Beneteau, directrice du lycée de jeunes filles, a reçu une nouvelle affectation, mais la nomination de sa remplaçante n'est pas encore connue. »

« Cette situation d'attente dans laquelle se trouve placé le lycée de jeunes filles, par suite des lenteurs ministérielles, est des plus préjudiciables à l'établissement d'enseignement secondaire de notre ville. »

Et notre confrère rappelle « que l'année dernière déjà, le lycée a connu les difficultés d'une rentrée sans directrice, pour son moindre intérêt. »

Et c'est vrai l'année dernière les bureaux ministériels de l'enseignement secondaire avaient décidé de donner une remplaçante à la directrice Mlle Camus. Elle fut remplacée, mais c'est tout.

Et les parents des élèves l'ont souvent dit. Si l'administration supérieure avait eu souci de l'enseignement et de l'établissement de Cahors, elle aurait maintenu Mlle Camus. Mais on en avait décidé autrement en haut lieu. On n'a jamais su quel était le croquemitaine qui avait donné une remplaçante à Mlle Camus.

La rentrée ne fut pas ce que l'on attendait, en raison même de l'élevation en grade du collège en lycée !

Cependant, cette rentrée fut faite, assurée avec intelligence et tact par Mme l'Économique, puisqu'aussi bien la Directrice n'était pas encore arrivée.

Mais cette année, il n'y a au lycée de filles, ni directrice, ni économice. Cette rentrée sera assurée par une déléguée-adjointe auxiliaire à l'Économat !

Si les parents sont satisfaits, tant mieux ; ils amèneront leurs enfants au lycée de jeunes filles.

S'ils ne le sont pas, ils les conduiront ailleurs !

On voudrait « tomber », « ruiner » notre établissement secondaire de filles, on n'agirait pas avec plus de déinvolture, de je m'en fichisme qu'on le fait depuis 2 ans.

L'enseignement secondaire laïque passe une bien mauvaise période. A Cahors, nous sommes certain qu'il n'est pas très favorisé !!! Les résultats sont là, qui le prouvent hautement.

Ne valait-il pas mieux conserver le bon collège avec ses bonnes maîtresses qu'ouvrir un lycée que désertent les élèves, dans lequel les parents finiront par n'avoir plus confiance ?

LOUIS BONNET.

Les impôts

Nous approchons du onzième mois de l'année et un très grand nombre, si ce n'est le plus grand nombre des contribuables n'ont pas encore reçu les feuilles leur indiquant le montant des impôts qu'ils ont à payer pour l'année 1921. Lorsque nos finances étaient régulièrement organisées et administrées, l'avis du percepteur parvenait au mois de mars ou d'avril, indiquant le total des contributions à payer et la quotité à payer par dixièmes. Cette année, la totalité des impôts devra être payée par chacun en deux ou trois fois au plus, s'il doit se libérer avant 1922. Ce peut être un grand embarras, même une impossibilité, pour les imprévoyants qui n'ont pas mis de côté au courant de l'année la somme nécessaire au paiement d'impôts qui vont être considérablement plus élevés que ceux de 1920. Mais cette gêne pour beaucoup de contribuables, déjà dans l'embarras du fait de la crise commerciale et de la vie chère, n'est rien à côté de la perte considérable pour l'État, dont les caisses restent encore vides, des centaines de millions auxquels s'élève le montant des impôts encore non payés par les contribuables, parce que non réclamés. Il y a là un mal extrêmement grave, auquel il est indispensable d'apporter un remède pour l'avenir.

En attendant le recouvrement des impôts de 1921 va devenir très difficile par la faute même de l'État, qui aurait besoin d'alimenter ses coffres....

Promotion

M. Izard, lieutenant au 7^e d'infanterie, est promu capitaine.

Ecole de St-Cyr

Notre jeune compatriote M. Pierre le Nulzec, de Duravel, est reçu à l'École spéciale militaire de St-Cyr, avec le n° 22 sur 328, admis. Nos félicitations.

Lycée de jeunes filles

La rentrée des classes est fixée au lundi matin 3 octobre.

Les internes devront rentrer le 2. Le lycée de jeunes filles prépare au Certificat et au Diplôme de fin d'études secondaires, au Baccalauréat (1^{er} et 2^e parties) aux examens de l'Enseignement primaire, au concours d'admission à l'École Normale d'institutrices, au concours des Postes.

Par arrêté ministériel, Mlle Ronnoard, agrégée des Lettres, a été nommée professeur au lycée de jeunes filles en remplacement de Mme Gobé.

Par arrêté ministériel, Mme Calmels, professeur de couture au collège de Fécamp, a été nommée professeur au lycée de jeunes filles de Cahors.

Ecoles primaires supérieures

M. Couvreur, instituteur-adjoint à l'École primaire supérieure de Bagnot-sur-Cèzes (Gard) est délégué pendant l'année scolaire 1921-1922 à l'École de St-Céré.

M. Couronnet, instituteur à Prouilhac, est délégué pendant l'année scolaire à l'École primaire supérieure de St-Céré.

M. Béros, pourvu du Certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales et primaires supérieures est délégué pendant l'année scolaire 1921-1922 à l'École supérieure de Martel.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Delsol, vérificateur des contributions indirectes à Beaumont (Dordogne) est nommé vérificateur à Souillac, en remplacement de M. Escarguil.

Bourses

Une bourse de 1000 francs est accordée aux jeunes Roger Lacroix et Fernand Loubéjac, élèves de l'École primaire de Montcuq, pour l'École primaire supérieure de Cahors.

BEC DE GAZ

Il serait à souhaiter que nos rues fussent souvent éventrées par la pioche des terrassiers qui travaillent pour le compte de la Compagnie du gaz. Celle-ci, en effet, assure dans ces rues, le soir venu et durant toute la nuit, un éclairage superbe.

C'est la réflexion que faisait, un de ces soirs, un faubourien de St-Georges qui se lamentait justement sur le manque total de lumière dans la rue St-Georges, sous la Vierge.

Dès 7 heures, et bientôt, ce sera avant 7 heures, il est impossible de se hasarder dans cette rue, même pour aller chercher de l'eau : l'obscurité y est complète, sauf, bien entendu, les soirs de clair de lune.

Y aurait-il impossibilité de remédier à ce manque de lumière ? Faudrait-il procéder à des travaux longs et coûteux ?

Non, car le bec de gaz existe au fond du pont : ou plutôt la colonne de fonte qui doit supporter la lanterne est toujours plantée près du parapet du pont.

Il n'y aurait qu'à replacer la lanterne, et ce faisant, la lumière pourrait être rendue le soir même à la population de ce quartier qui est un peu trop oublié.

Il suffira de signaler l'état de choses pour qu'il y soit remédié aussitôt.

L. B.

La fin de l'heure d'été

Conformément aux prescriptions du décret du 27 janvier 1921, l'heure normale sera rétablie le 25 octobre prochain à 24 heures et non le 9, comme on le croyait tout d'abord.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître « le Tourisme en Quercy », Annuaire officiel du département du Lot, sous la direction de notre excellent confrère A. Gau.

Des vues des principales curiosités de notre département illustrent cette revue qui contient, en outre, tous les renseignements principaux intéressants la vie politique, économique du Quercy. Cet annuaire est bien présenté.

Nos félicitations à notre confrère.

Pourvoi en cassation

Le nommé Born, qui a comparu mardi dernier devant les assises du Lot pour attentats aux mœurs commis sur ses propres filles, et qui a été condamné à 5 ans de réclusion, a signé son pourvoi en cassation.

Rejet de pourvoi

Le nommé Arteil, condamné par la Cour d'assises du Lot dans sa dernière session à 20 ans de travaux forcés pour viol sur sa fille s'était pourvu en cassation. Son pourvoi vient d'être rejeté.

Obsèques

Mardi matin à 9 heures, les obsèques de M. Mauris, Pierre, dit René, père de Mme Jantal, employée à l'imprimerie du *Journal du Lot*, ont été célébrées au milieu d'un concours d'amis et de la famille. Nous adressons à Mme Jantal et à sa famille nos vives condoléances.

Fête de la Place Galdemar

La fête de la place Galdemar a obtenu son succès habituel : il faut dire aussi que l'empplacement est du premier choix pour organiser une fête dansante.

Aussi, il y avait foule de danseurs et de danseuses qui, dimanche et lundi, jusqu'à minuit, aux sons d'un orchestre excellent composé, ont gambillé avec ardeur.

Disons que les illuminations étaient parfaites et que tout s'est passé au milieu de la gaieté générale, sans incident d'aucune sorte.

Nos félicitations aux jeunes organisateurs qui ont promis de faire mieux l'année prochaine.

Fête de la Gare

La jeunesse du quartier de la Gare organise la fête votive pour le dimanche et lundi 2 et 3 octobre.

Des jeux divers auront lieu le lundi dans la journée.

Évadé

Une fois encore, le jeune Ressec dont nos lecteurs connaissent les exploits, fait parler de lui.

À la suite de son évasion de l'asile de Leyme, il était venu à Cahors et avait tenté d'assassiner Mme Delpech et sa fille, propriétaires à Arnis où Ressec avait été domestique.

Arrêté, Ressec fut soumis à une autre expertise médicale : et le médecin aliéniste a conclu à l'irresponsabilité du criminel.

Ressec fut interné à l'asile de Naujac (Hte-Vienne).

Le résultat est le suivant : Ressec s'est évadé de cet asile comme il s'était évadé de Leyme.

La police, la gendarmerie sont averties : elles veillent. Mais Ressec ne déjouera-t-il pas toute surveillance et ne se rendra-t-il pas, une fois de plus, coupable d'un autre méfait ?

C'est ce que l'on craint.

Arrestation

La gendarmerie de Puy-l'Évêque a procédé à l'arrestation du sieur Couget, mécanicien, rue de la Poste, à Puy-l'Évêque pour tentative d'incendie volontaire.

Couget avait mis le feu dans son garage et était parti.

Il a été prouvé que Couget avait mis volontairement le feu. Il a fait des aveux.

Il a été écroué dimanche à la prison de Cahors.

Probité

M. A. Jubin, dentiste à Cahors, a trouvé dans le train de Libos de 3 heures 30, un portefeuille contenant une somme d'argent et un récépissé de déclaration au nom de Bordet André à Cahors.

Le réclamer à M. Jubin, 4, rue St-André.

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche dernier, au Stade L. Desprats l'entraînement de l'équipe de l'Avion s'est poursuivi, malgré une chaleur accablante, en prévision de la rencontre de dimanche prochain contre l'équipe 2 de l'Union Sportive Montalbanaise.

Le Compound-Club (1), en déplacement à Montauban, bien qu'handicapé par l'absence de plusieurs équipiers premiers, n'a été battu que par 6 à 0 par l'équipe montalbanaise.

Le Toulouse-Français-Sports, après un match vivement disputé, a battu le C. C. C. réserve par 9 à 0.

Vol

Le nommé Jumeau, domestique chez M. Bousquet à Luzech est recherché par la police pour plusieurs vols dont il serait l'auteur au préjudice de son patron.

Jumeau se serait enfui de Luzech avec la voiture et le cheval de M. Bousquet, et en outre, il aurait volé une somme de 400 fr. et des objets parmi lesquels une chaîne en or d'une valeur de 500 francs.

Accidents

Au cours de son travail, un mécanicien du dépôt de Cahors, M. Henri Lafont, 42 ans, est tombé de sa machine et s'est fait, à la région thoracique, une contusion qui lui occasionnera une incapacité de travail de huit jours.

M. Louis Plagnol, employé à l'usine à gaz, 29 ans, demeurant rue des Capucins, conduisait un chariot chargé de briques. Le véhicule chavira et blessa son conducteur au pied gauche; six jours d'incapacité de travail sont la suite de cet accident.

Tribunal correctionnel

Audience de vacation 24 septembre VIOLENCES-ET MENACES

Le 13 août dernier, les juges correctionnels condamnaient, par défaut, une ménagère de Labastide-du-Vert, Catherine Dubois, veuve Vergnes, 44 ans, et son ami Adrien Labombe, 55 ans, cultivateur au même lieu: 1. A quatre mois de prison chacun pour violence et menaces; 2. A deux mois de prison chacun pour grivèlerie et outrages.

Le jugement spécifiant que cette seconde peine d'emprisonnement se confondrait avec la première.

Les deux condamnés font opposition à ce jugement et comparaissent. Le tribunal, après avoir entendu les inculpés, maintient les deux peines et accorde la loi de sursis.

COUPS DE POING

Henri V... cultivateur à Regourd, 31 ans a donné des coups de poing au Paysan de la Combe, 50 francs d'amende.

ADULTÈRE

F... de Cahors, est condamné ainsi que sa complice, à 25 fr. d'amende pour adultère.

UN EXEMPLE

Signalant le cas d'une de ses malades, Mme S..., de Villefranche-du-Périgord (Dordogne), atteinte de vomissements acides après les repas et de constipation rebelle, un médecin écrit: « On donne à la malade, à jeun, deux grands verres d'eau SAINT-MARTIAL, elle prend un autre verre à onze heures et trois verres l'après-midi. Elle continue ce traitement pendant cinq jours, la constipation disparaît et les selles sont restées régulières par la suite. »

Pharmacie ORLIAC, à CAHORS.

Castellane

Hyménée. — On annonce le mariage de Mlle Geneviève de Testas de Folmont, du château des Albenquats, avec M. le docteur David de Prades, (Croix de guerre).

Nous adressons aux jeunes époux nos vœux de bonheur.

Les Junies

Fête patronale. — La fête patronale des Junies aura lieu les 1^{er}, 2^e et 3^e octobre. Le programme est des mieux compris et donnera satisfaction à tout le monde.

Sauzet

Programme de la fête des 1, 2 et 3 octobre.

Samedi soir, 1^{er} octobre: annonce de la fête par des salves d'artillerie, retraite aux flambeaux.

Dimanche 2 octobre: à 9 h., tour de ville en musique, à 11 h., apéritif-concert, à 12 h., distribution de bouquets, à 3 h., départ du ballon « Le Quercinois », à 4 h., course de bicyclettes, à 5 h., grand bal public, à 8 h., retraite aux flambeaux, feu d'artifice, illuminations, bal de nuit.

Lundi 3 octobre: à 9 h., tir aux pigeons, à 2 h., jeux divers, course à pied, à 8 h., grand bal de nuit, bataille de confettis, à minuit, adieu à la musique.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Les droits de place seront gratuits pour les forains.

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le Comité des fêtes.

Flaunac

Noyée. — Une fillette âgée de deux ans, Renée Cazes, dont les parents habitent à Flaunac, s'est noyée accidentellement dans une mare. Pendant que la famille Cazes terminait son repas de midi, l'enfant sortit de la maison. La mère ne tarda pas à la rechercher, mais la malheureuse enfant s'était dirigée vers la mare et y était tombée.

Lorsqu'il fut repêché, le petit corps n'avait pas séjourné plus de quelques minutes dans l'eau; malgré cela, tous les soins que les parents désespérés et les voisins accourus tentèrent pour le rappeler à la vie furent inutiles.

Puy-l'Evêque

Grave accident. — Mlle Madeleine Grambal, de Girard, venait à Puy-l'Evêque à bicyclette lorsque arrivée en haut de la Grand'Rue, le frein ne fonctionnant pas, le vélo descendit la ville à une allure vertigineuse. Ne pouvant plus être maîtresse de la direction, la malheureuse jeune fille fut projetée sur le trottoir de M. Carretier, en face de la pompe. On se précipita aussitôt pour la relever et la transporter chez son oncle, M. Feydel, cordonnier, où le docteur appelé constata une fracture à la jambe.

Assier

Vendredi 23 septembre courant, vers 19 h. 20, heure habituelle du train express Toulouse-Paris en gare d'Assier, le bruit se répandait en ville que, bien qu'ayant été signalé comme parti de Figeac à l'heure réglementaire, on était, depuis, sans nouvelles du convoi.

En effet, la station du Pournel annonçait que sept wagons composant la queue de l'express avaient déraillé, sans accident de personnes.

Gourdon

Services pénitenciers. — M. Millau, gardien-chef de la maison d'arrêt de notre ville, est nommé au même titre à la prison de Cahors. Nous le félicitons pour son avancement.

M. Cardoni, sous-chef de prison à Gap, est nommé à Gourdon en remplacement de M. Millau.

Nos vœux de bienvenue. Dans l'enseignement. — M. Pierre Villadiou fils de l'inspecteur primaire de notre ville, est nommé professeur à l'école primaire supérieure de Castres (Tarn).

M. Couronnet, instituteur à Prouilliac, commune de Gourdon, est détaché pour l'enseignement de l'Espagnol à l'école primaire supérieure de St-Céré.

Toutes nos félicitations.

EAU SAINT-MARTIAL

Pharmacie MEULET, à Gourdon.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Fièvres, etc.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 27.

L'attentat de Varsovie

De Varsovie: Fédak, l'individu arrêté après qu'il eut tiré plusieurs coups de revolver sur le Maréchal Pilsudski, a déclaré, au cours de l'interrogatoire qu'il a subi, que plusieurs complices l'avaient aidé à perpétrer son attentat.

Fédak ajoute que son acte était dirigé, non contre Pilsudski, mais contre le polonais Grabowski.

Les troubles de Belfast

De Londres: La situation à Belfast devient de plus en plus grave.

Hier soir, dans les quartiers où les émeutes eurent lieu et où elles menacent de reprendre, les troupes ont enlevé des barricades.

Le Gouvernement de l'Ulster prétend que cette situation découle de ce que les autorités ne lui ont pas remis le contrôle de tout le pays.

L'Allemagne et les réparations

De Berlin: Une note officielle signale que le Chancelier a discuté avec les représentants des milieux agrariens allemands la possibilité d'une participation de ces milieux à l'action projetée de la banque et de l'industrie en vue du paiement des réparations.

Sur le front d'Orient

De Londres: D'après le correspondant du Times, à Constantinople, certains indices laisseraient croire que des Kémalistes s'efforceraient de fortifier leurs positions sur les frontières de la Mésopotamie dans le double but d'écraser les Kurdes du Turkestan méridional qui veulent leur autonomie et d'encourager un mouvement insurrectionnel contre Fayçal, en Mésopotamie septentrionale.

L'agitation de l'Inde

De Londres: On mande d'Allahabad au Daily Express que l'attitude des ouvriers des filatures de coton de Madras est si menaçante que le transfert de la garnison a été remis à une date indéterminée et que la police a été renforcée considérablement.

Bibliographie

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le n° 70 de La Femme et l'Enfant qui vient de paraître:

Impressions de Normandie, Dr Jacques Bertillon. — Le Congrès International pour la Protection de l'Enfance, Jacqueline Bertillon. — Les belles familles françaises. — Une idée: Les erreurs de la politique britannique, La Femme et l'Enfant. — Un fait: Les Familles nombreuses sont lassées d'attendre, Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale: Le bûcher de l'Oncle: A propos d'une jeune bachelière, Benjamin. — Les Livres du Jour: Le Mariage, Henry Bordeaux. — « A l'œil », Alphonse Alais. — Pages Rustiques: Quand et comment devez-vous cueillir, conserver et emballer, poires, pommes, pêches, Michel Sylva. — Petits Travaux, Grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres: Comment employer les plantes desséchées, et les algues? Maître Jacques. — Autour de la corbeille à ouvrage, Mireille. — Jeux de plein air et d'intérieur: Pour la campagne: Clock-golf, les pots mystérieux, etc., Raquette. — La Vie et les Livres, Paul Chauvin. — Lecoïn des mamans: Formez des mères en élevant vos fillettes selon leurs facultés et non selon vos caprices, Comédie. — Courrier de Quinzaine, G. G. Rose-Goudin. — Apprenons la musique (leçon): Théorie, J. Ramus. — Petits cours d'Espéranto, Dr Pax. — Economie ménagère et Hygiène domestique: Pommes et poires tapées, Mme Comolet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Sous la lampe. — La robe de laine, Henry Bordeaux. — Petite Correspondance. — Trait d'union. La Finette.

Abonnements: 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI^e).

Envoi de spécimen gratuit sur demande.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Rentrée des vacances 1921

Trains Express supplémentaires de voyageurs

A. — Toutes classes

Du 25 septembre au 5 octobre inclus entre:

1^o. — Bordeaux-Saint-Jean (départ 22 h. 32) et Paris-Quai d'Orsay (arrivée 8 h. 54)

2^o. — Angoulême (départ 21 h. 56) et Paris-Quai d'Orsay (arrivée 4 h. 50)

3^o. — Limoges (départ 8 h. 15 et 23 h.) et Paris-Quai d'Orsay (arrivée 15 h. 20 et 5 h. 20)

4^o. — Tours (départ 11 h. 35) et Paris-Quai d'Orsay (arrivée 15 h. 43)

B. — 3^e classe seulement

1^o. — Les 22, 24, 27, 30 septembre et 3 octobre entre Rodez (départ 15 h. 24), Capdenac (départ 18 h. 08) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 56)

2^o. — Les 21, 26, 29 septembre, 2 et 5 octobre entre Périgueux (départ 20 h. 32) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 56)

3^o. — Les 23, 25, 28 septembre, 1^{er} et 4 octobre entre Aurillac (départ 16 h. 26), Neussargues (départ 17 h. 15) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 56)

Ces trains desserviront les principales gares du parcours.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches placardées dans les gares.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 Septembre 1921.

La semaine débute par une séance lourde. L'approche de la fin du mois et la mauvaise tenue des places étrangères ont incité la spéculation à se déloger et la tendance est demeurée pénible.

Nos établissements de crédit sont plus calmes. Banque de Paris revient à 1.225. Union Parisienne 812. Comptoir 970. Société Générale 702.

Baisse des valeurs de navigation. Chargeurs reculent à 580 contre 595. Transatlantique 251. Suez 5.850.

Cuprifères en baisse. Rio-Tinto 1.426. Utah 700. Tanganyika 69.

Valeurs russes irrégulières. Bakou reprend légèrement à 2.370, par contre le Naphte revient à 310. Lianosoff 408. Platine 574. North Caucasian 54,50.

Pétrolifères réalisées. Eagle recule à 234. Shell 285. Royal Dutch 18.700.

Les Roumaines sont moins touchées. Colombia 596. Sibéana 475. De Beers 610. Jagerfontein 130.

Les mines d'or sont faibles. Les caoutchoucs fermes. La Financière se maintient à 101. Padang 142. Malacca 95. Les valeurs de sucre n'ont pas résisté à l'ambiance.

Les Sucreries d'Égypte abandonnent une fraction à 750 et Say à 1.275. Baisse de la Penarroya et de la Thomson.

Marché de La Villette

26 septembre 1921

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, PRIX PAR 1/2 KIL (Les pores se cotent au 50 k. poids vif), 1^{er} qual., 2^e qual., 3^e qual.

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, difficile sur les moutons et les veaux, mauvaise avec baisse sérieuse dans les porcs.

Etudes de M^e Maurice REGNAULT, avoué à Paris, 359, Rue Saint-Martin; M^e Emile BROUSSOUZE, notaire à Gourdon (Lot).

VENTE

Sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur en l'étude de M^e BROUSSOUZE, notaire à Gourdon (Lot)

en un seul lot D'UNE MAISON

sise au lieu dit « La Combette », commune de Gourdon (Lot) ainsi que

Terres, Vignes et Fiches sises au même lieu

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1921, à deux heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: Qu'en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Con-

seil de la deuxième Chambre du Tribunal civil de la Seine, le 30 octobre 1920, enregistré; Et aux requêtes, poursuites et diligences de

1^o Madame Albertine-Charlotte Audbert, épouse de Monsieur Paul-Louis Devarenne, avec lequel elle demeure à Paris, 39, rue Monge;

2^o Monsieur Paul-Louis Devarenne, demeurant à Paris, 39, rue Monge, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse sus-nommée, qu'au nom et comme administrateur légal des biens de Mademoiselle Marie Devarenne sa fille mineure, née à Paris sur le 5^e arrondissement le 23 Octobre 1906. Ayant pour avoué M^e Maurice Regnaud, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, n. 359;

En présence de: 1^o Madame Marguerite Grelet, épouse de Monsieur Auguste-Léon Laverge, avec lequel elle demeure à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), 125, avenue du Quercy, et de son mari pour l'assister et l'autoriser;

2^o Madame Rose Grelet, demeurant à Pavillons-sous-Bois (Seine), 14, avenue Molitor, veuve de Monsieur Louis-Alfred Peray;

3^o Madame Augustine Grelet, demeurant à Paris, 43, boulevard de Belleville, veuve de Monsieur

François-Louis-Ernest Grelaud; 4^o Monsieur Auguste Grelet, demeurant à Montgeron (Seine-et-Oise), 11, avenue de Paris; Ayant pour avoué M^e Deltis, demeurant à Paris, 24, boulevard St-Denis (successeur de M^e Delhau).

Il sera procédé le Dimanche 16 Octobre 1921, à 2 heures, en l'étude de M^e Emile BROUSSOUZE, notaire à Gourdon (Lot), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en un seul lot, des biens dont la désignation suit:

DESIGNATION

UNE MAISON sise au lieu dit « La Combette » Banlieue et Commune de GOURDON (Lot) ainsi que

Terres, Vignes et Fiches sises au même lieu, même Commune

Le tout d'un seul tenant et d'une contenance de 1 hectare 1 a 04 centiares confrontant au sud avec la commune de Saint-Denis, au nord avec M^{lles} VITRY, notaire à Boulogne-sur-Seine (Seine), 23 bis, boul. de Strasbourg, et sur les lieux, pour visiter

S'adresser pour les renseignements: 1. A M^e Emile BROUSSOUZE, notaire à Gourdon (Lot) dépositaire de l'enchère.

2. A M^e Maurice REGNAULT, avoué, demeurant à Paris, 359, rue Saint-Martin.

3. A M^e DELTIS, avoué, demeurant à Paris, 24, boulevard Saint-Denis.

4. A M^e André VITRY, notaire à Boulogne-sur-Seine (Seine), 23 bis, boul. de Strasbourg, et sur les lieux, pour visiter

5. Et sur les lieux, pour visiter

Enregistré à Paris, le 22 Septembre 1921, folio 83, case 10. Recu 3 fr.

Signé: Le Receveur.

S'adresser pour les renseignements: 1. A M^e Emile BROUSSOUZE, notaire à Gourdon (Lot) dépositaire de l'enchère.

2. A M^e Maurice REGNAULT, avoué, demeurant à Paris, 359, rue Saint-Martin.

3. A M^e DELTIS, avoué, demeurant à Paris, 24, boulevard Saint-Denis.

4. A M^e André VITRY, notaire à Boulogne-sur-Seine (Seine), 23 bis, boul. de Strasbourg, et sur les lieux, pour visiter

SOLDATS

morts p/la France, transport pr 1^{er} direct. 1 f. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, p/2 pers. ou corps sup. 0 f. 25 en plus au k.

Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

A VENDRE

pour cause de maladie AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT

Propriété avec maison d'habitation, grenier, cave, eau, écurie, vivier, vigne, arbres fruitiers, jardin potager. S'y adresser Route de Toulouse, coin chemin de la Beyne.

TISSUS DE ROUBAIX

DRAPERIE ET ROBE - SERGE PURE LAINE STROCK à liquider avec 50/0 de baisse

Marché franco gare toutes quantités MILLESCAMPS, 94, rue Cuvier, Roubaix, Fabricant (Nord).

Chauffeur - Mécanicien

Demande emploi Dans maison bourgeoise ou de commerce S'adresser au Bureau du Journal

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-trois septembre mil neuf cent vingt-un.

Il a été extrait ce qui suit: « Le Tribunal déclare le sieur Robert COUGET, mécanicien, demeurant à Puy-l'Evêque, en état de faillite;

« Fixe provisoirement au seize juillet mil neuf vingt-un la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite;

« Délivre au failli un sauf-conduit provisoire à charge par lui de déposer au Greffe, dans la huitaine de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de ses créanciers;

« Ordonne l'apposition des scellés à son domicile et partout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce;

« Nomme Monsieur LASSERRE, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme: Le Greffier, E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonnepos, 20 TOULOUSE, Télép. 14/70.

A Vendre par Lots

4.000 MÈTRES DE TERRAIN Situé chemin de la Caserne

Dominant les annexes de la Gare S'adresser 1, rue du Bousquet

Imprimerie COVELANT (personnel intéressé) Le Gérant: A. COUÉLANT.

HERNIES

MEMBRE DU JURY DE HONNEUR

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER, Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure sèchement la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AILLEURS UNE PREUVE: Monsieur GLASER, 29 juin 1921.

Tous les bandages que j'avais portés me tourmentaient et mon mal s'aggravait. Votre appareil sans ressort qui se porte jour et nuit a radicalement immobilisé ma hernie et m'a permis de travailler sans fatigue. Je vous dois la force et la santé, avec toute ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre.

Monsieur LAUMONT Pierre, Cultivateur à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne)

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à: CAHORS, samedi 1^{er} octobre, Hôtel de l'Europe.

VAYRAC, 2, Hôtel Delmon Germain. CAUSSADE, 3, Hôtel Lavorne. SOULIAC, 4, Hôtel de la Gare, Coudert.

SARLAT, dimanche 9, de 8 h. à 4 h., Hôtel de la Madeleine. FIGEAC, samedi 15 octobre, Hôtel des Voyageurs.

MAURS, mercredi 19 octobre, Hôtel du Commerce.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE

Grossesse, Obésité Matrice, Déplacement des Organes

BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonnepos, 20 TOULOUSE, Télép. 14/70.

A Vendre par Lots

4.000 MÈTRES DE TERRAIN Situé chemin de la Caserne